

jouez un ROLE qui compte!

Adaptation Jc fREZAL



principes de base des politiques et santé

Comment le gouvernement
fédéral prend des décisions en
matière de politiques de santé



Document rédigé à partir de l'atelier *Les rouages du
Gouvernement* de l'Institut sur la gouvernance



Le Gouvernement et le secteur bénévole (ONG)

« Sain et dynamique, le secteur bénévole et communautaire joue un rôle important pour aider le gouvernement fédéral à cerner les questions d'intérêt et à concrétiser ses objectifs en matière de politiques publiques. De par sa nature même et tout particulièrement par les liens qu'il entretient avec les collectivités, le secteur bénévole et communautaire apporte une perspective unique et donne une valeur considérable à ses activités, y compris à celles qu'il réalise de concert avec le gouvernement du Canada. »

Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques, Initiative sur le secteur bénévole, 2002, p. 6.

3-5



géopolitique

innovation technologique

Que faut-il faire?

unité

compétences

e-gouvernement

formation

diversité

peuples autochtones

santé

fiscalité

environnement

cohésion

innovation

frontières

intégration nord-américaine

enfants

culture et identité

croissance urbaine

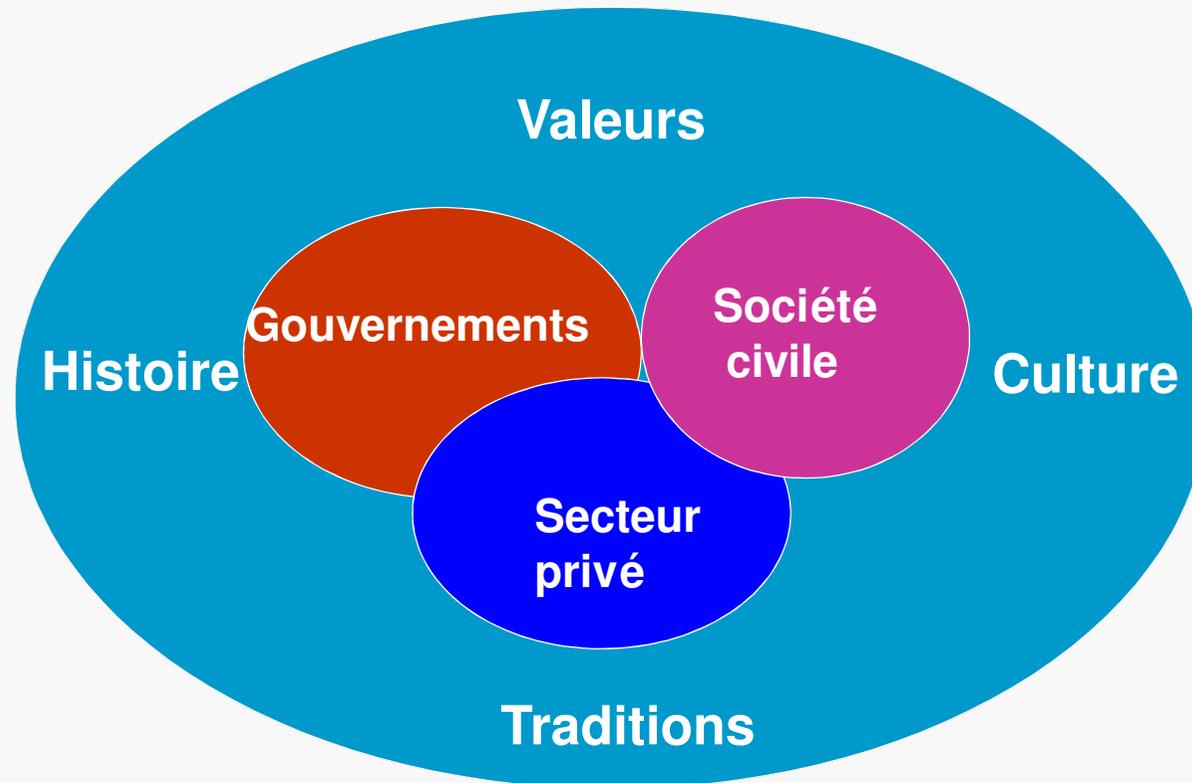
familles

sécurité

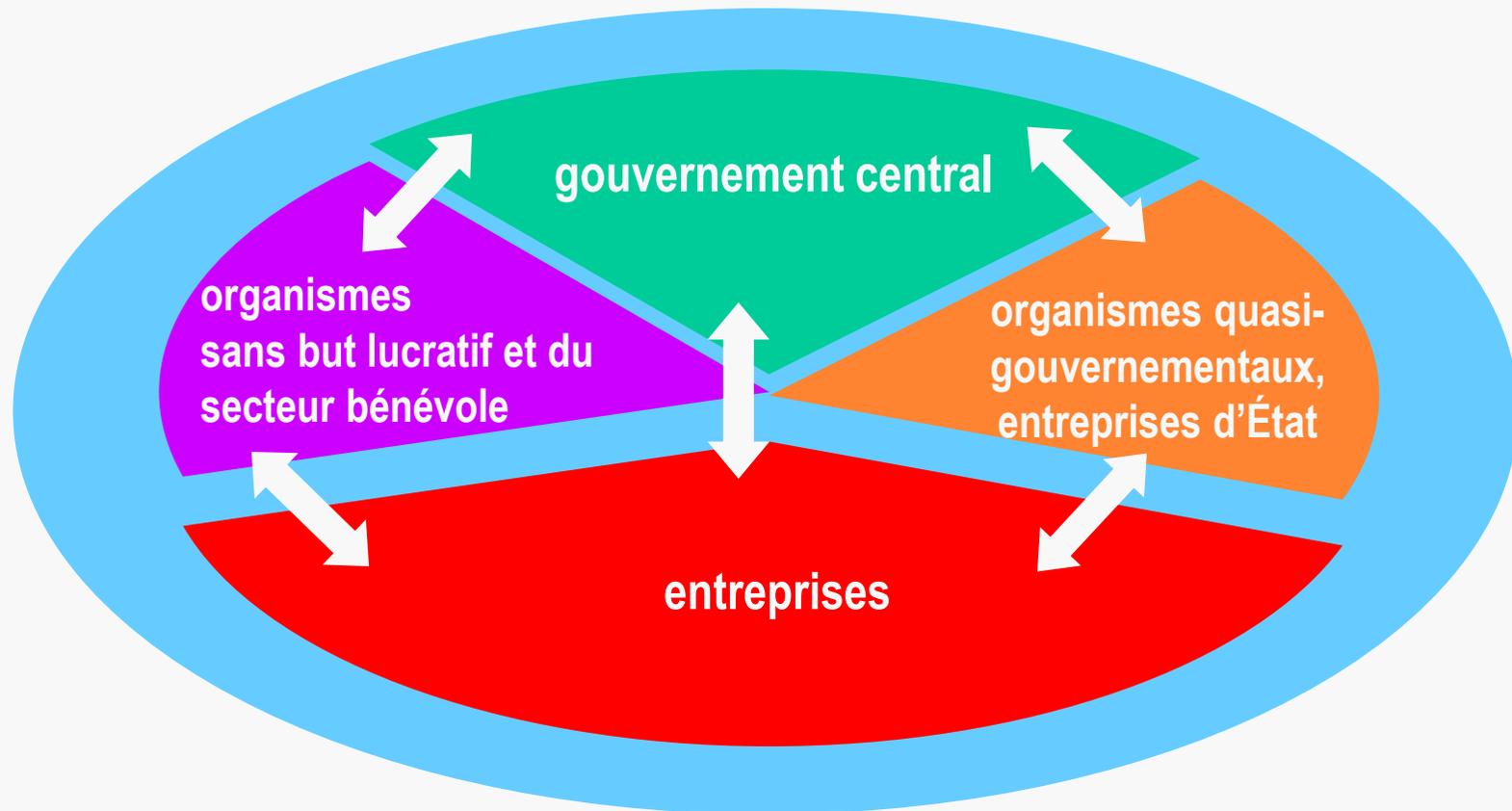
démographie

mondialisation

Collaborer ensemble



Changement de rôle des secteurs



Que sont les politiques?

- Cadre d'action
- Ensemble de décisions concernant une question publique
- Vision politique du gouvernement traduite en programmes et en actions pour obtenir des résultats
- « L'ensemble des décisions interdépendantes prises par les autorités publiques relativement aux objectifs à atteindre et aux moyens d'y parvenir »

2-6



Qui est impliqué?

- Ministre et cabinet du ministre
- Organismes centraux
- Sous-ministre
- Hauts fonctionnaires
- Fonctionnaires intermédiaires
- Bureaux de l'administration centrale, régionaux et locaux
- Autres juridictions
- Acteurs internationaux

2-7



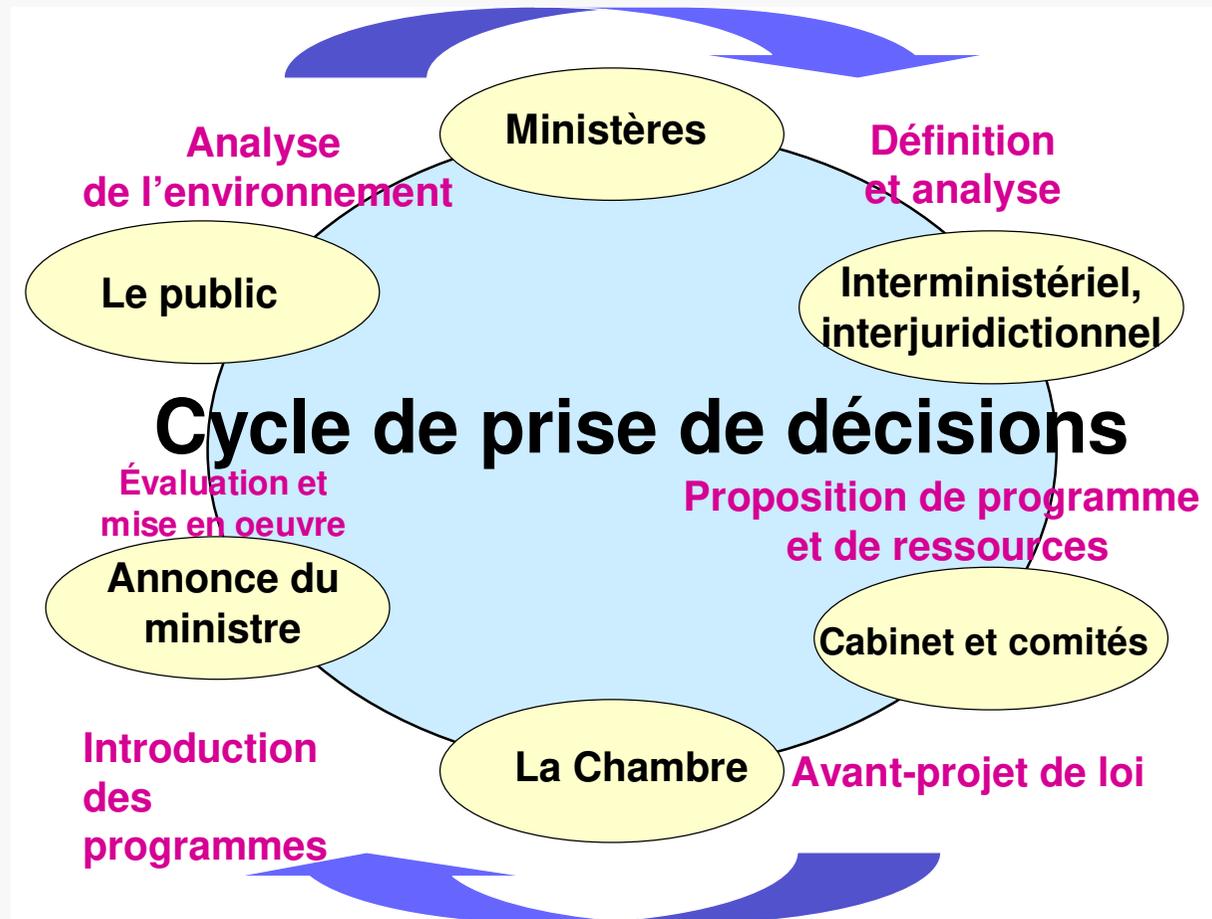
Processus d'élaboration de politiques

- Occasion, problème, changement
- Définition de la question de base
- Analyse
- Élaboration d'options en matière de politiques et de programmes
- Décision : ministère ou Cabinet
- Présentation d'une politique et d'un programme, ou d'un changement
- Application
- Évaluation et surveillance

2-8



Cycle de prise de décisions



Le Cabinet

- Ministres nommés par le Premier ministre
- Comités du Cabinet, Cabinet plénier
- Décisions collectives et confidentielles
- Les ministres apportent des points de vue différents - pas seulement ministériels.
- Le Bureau du Conseil privé contrôle l'ordre du jour.

2-10



Influences sur les politiques

recherche choix du bon moment (élections, durée du processus)
vie politique parties prenantes argent actualité mondiale
féd/prov/territorial technologie politiques existantes
sondages groupes de lobbying personnalité des leaders
priorités du gouvernement décisions de la Cour suprême
autorité autres politiques et programmes pertinents
autres ministères remaniements (SM, min, etc.)
législation accords internationaux crises

Retards possibles

- Complexité de la question
- Multiples acteurs ou territoires de compétence
- Priorités concurrentes
- Processus de travail du Cabinet
- Recherche de fonds
- Processus législatif ou réglementaire

2-12



Comment les politiques de santé sont établies au Canada



Division des pouvoirs

- Gouvernement fédéral : économie, commerce, sécurité, unité nationale, etc.
- Provinces : politique sociale, santé, éducation, etc.
- MAIS... c'est le gouvernement fédéral qui a l'argent

2-16



Élaboration de politiques de santé au Canada

- De multiples acteurs contribuent à façonner les politiques de santé.
- La prestation des soins de santé est de compétence provinciale- territoriale (sauf en ce qui concerne les Premières nations vivant dans les réserves).
- Apport des organismes bénévoles du domaine de la santé

2-19



Liens entre les acteurs

Gouvernement
fédéral : politiques,
programmes et
stratégies au
niveau national

Gouv. provinciaux
et territoriaux:
initiatives et mise
en oeuvre à leur
niveau

Municipalités et
régies régionales de la
santé : mise en oeuvre
détaillée avec la
province et les
organismes bénévoles
du domaine de la
santé

Organismes bénévoles du
domaine de la santé :
dialogue sur les
politiques, initiatives de
collaboration et mise en
oeuvre

Rôle du gouvernement fédéral

Leadership dans les actions suivantes:

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et les programmes
- appliquer la réglementation concernant la santé
- promouvoir la prévention des maladies
- encourager les modes de vie sains
- réduire les risques pour la santé et la sécurité
- fournir des services de santé aux communautés des Premières nations et aux Inuits
- participer à la santé internationale

2-21



Rôles des provinces et des territoires

- Gestion et prestation de services de santé
- Planification, financement et évaluation de la prestation de soins de santé
- Infrastructure de santé publique
- Promotion de la santé

N.B.: Les territoires relèvent ultimement de la compétence fédérale.

2-22



Santé Canada dans le Nord

- Santé Canada assume une partie de ses responsabilités dans le Nord par l'intermédiaire du Secrétariat du Nord qui fait partie de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits
- Certains programmes de Santé Canada peuvent être administrés par des Premières nations autonomes, lorsque cela est viable sur le plan opérationnel
- À l'heure actuelle, Santé Canada, directement ou par l'intermédiaire d'un gouvernement territorial, continue d'appliquer le Programme des services de santé non assurés (SSNA)

2-22b



Rôle des administrations municipales et des régies régionales de la santé

- Conception détaillée et mise en œuvre de services de soins de santé
- Peu ou pas d'assiette fiscale ni d'autorité constitutionnelle

2-23



Rôle des organismes bénévoles du domaine de la santé

- Collaborer avec d'autres organisations et ordres de gouvernement
- Aider à définir et à analyser les questions et les options
- Présenter des idées sur les programmes
- Assurer la prestation des services et l'application des programmes
- Faire un suivi de leur efficacité
- Informer d'autres acteurs des préoccupations, occasions, changements et problèmes

2-24



Au sujet de l'Agence de santé publique du Canada et de Santé Canada



Agence de santé publique du Canada (ASPC)

Vision

- Des Canadiens et des collectivités en santé dans un monde en meilleure santé

Mission

- Promouvoir et protéger la santé des Canadiens par le leadership, les partenariats, l'innovation et l'action dans le domaine de la santé publique

2-26



Mandat de l'ASPC

En collaboration avec ses partenaires, l'ASPC dirige les efforts fédéraux et suscite une action pancanadienne pour prévenir les maladies et les blessures et promouvoir et protéger la santé publique nationale et internationale par les moyens suivants :

- prévoir les menaces pour la santé publique, s'y préparer, y réagir et s'en remettre;
- assurer une surveillance et un suivi et faire de la recherche, enquêter et présenter des rapports sur les maladies, les blessures, les autres risques évitables pour la santé et leurs déterminants ainsi que sur la situation générale de la santé publique au Canada et à l'échelle internationale;
- utiliser les meilleures preuves et outils disponibles pour conseiller et appuyer les parties prenantes en santé publique à l'échelle nationale et internationale dans leurs efforts pour améliorer la santé dans leurs collectivités;
- fournir de l'information, des conseils et un leadership en santé publique aux Canadiens et aux parties prenantes;
- établir et maintenir un réseau de santé publique avec les parties prenantes.

2-27



Santé Canada

Vision

- Santé Canada s'est engagé à améliorer la vie de tous les Canadiens et à faire du Canada l'un des pays où les gens sont le plus en santé au monde, comme en témoignent la longévité, les habitudes de vie et l'utilisation efficace du système public de soins de santé.

2-28



Santé Canada (suite)

Mandat :

- Ministère fédéral responsable de l'administration de la *Loi canadienne sur la santé*
- Élaborer des politiques fédérales en matière de santé conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres parties prenantes

2-29



Santé Canada (suite)

Mandat (suite) :

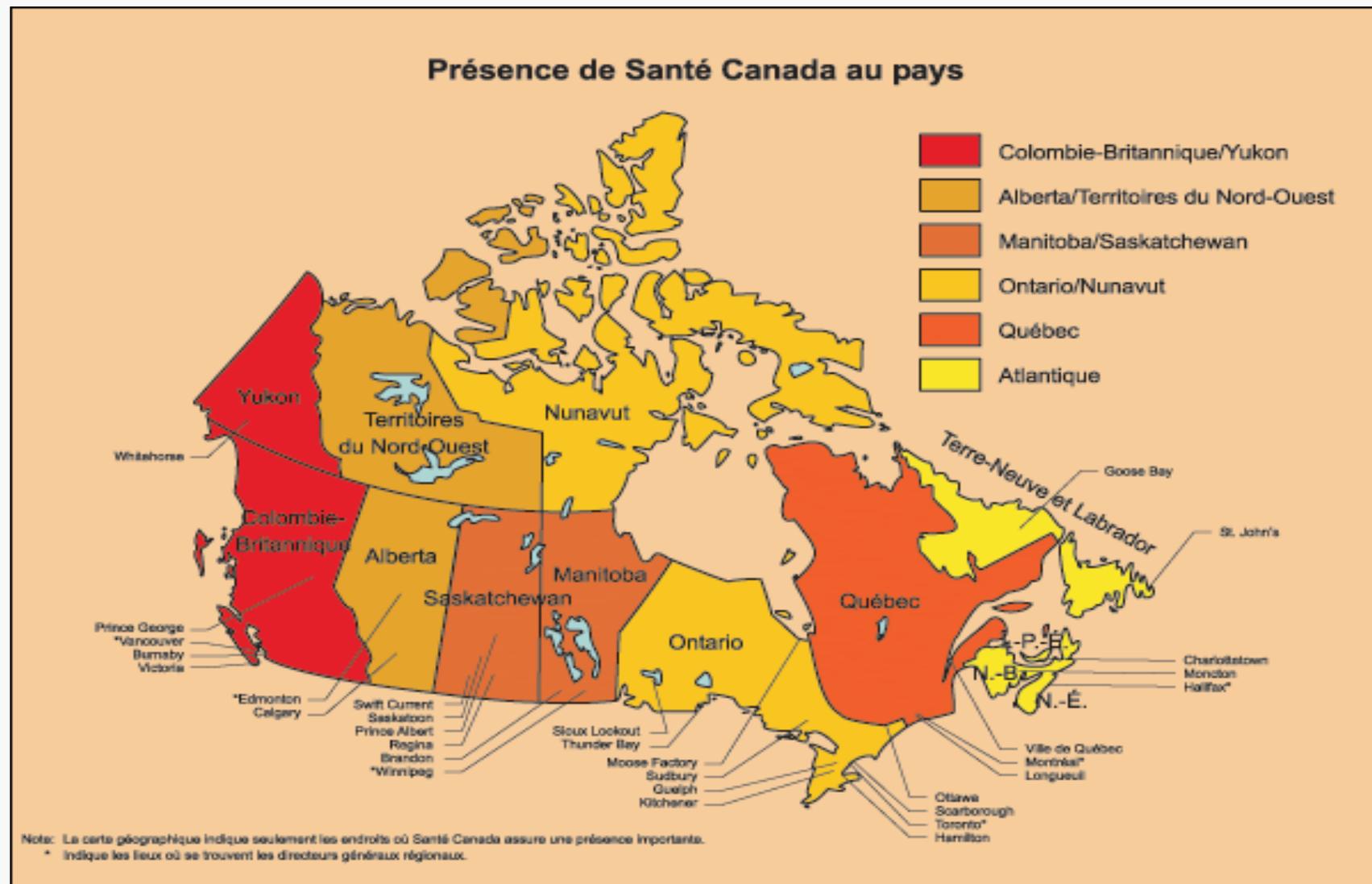
- Assurer des services de santé supplémentaires aux Premières nations dans les réserves et aux Inuits

Priorités actuelles

- Sont mises à jour annuellement et se trouvent dans les Rapports sur les plans et les priorités du Ministère

2-30





Tiré du rapport ministériel sur le rendement de Santé Canada, 2002-2003

Bureaux régionaux de l'Agence de santé publique du Canada et de Santé Canada :

- Sont un lien important entre les bureaux nationaux de l'ASPC et de SC et les réseaux régionaux et locaux, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes bénévoles, le secteur privé et le public;
- S'assurent que les programmes de l'ASPC et de SC sont compatibles avec les priorités provinciales et qu'ils sont adaptés aux conditions locales;
- Surveillent les tendances, questions et points de vue des parties prenantes dans les régions et en rendent compte;
- Gèrent et appliquent des programmes, mènent à bien des activités et assurent des services pour le compte du Ministère et de l'Agence.

2-32



Qui fait quoi et pourquoi – un exemple

Troubles du spectre de l'alcoolisation foetale

2-33



Rôles fédéraux et provinciaux en matière de TSAF

- Fédéral : Élaborer des politiques, des programmes et des stratégies visant la sensibilisation aux TSAF et leur prévention dans un cadre national viable
- Provincial-territorial : Élaborer, coordonner et promouvoir l'éducation, la formation et la mise au point de ressources sur les TSAF

2-34



Stratégies intergouvernementales et interministérielles liées aux TSAF

- Accord fédéral-provincial-territorial sur le développement de la petite enfance en 2000
- Quatre principaux domaines d'action :
 - promouvoir la santé des femmes enceintes, des nouveau-nés et des jeunes enfants
 - améliorer l'aide aux parents et aux familles
 - améliorer le développement des jeunes enfants, les soins qu'ils reçoivent et leur capacité d'apprentissage
 - renforcer le soutien communautaire

2-35



Rôle du secteur bénévole et communautaire

- Types de groupes
- Rôle des groupes
- Multiples occasions d'influer sur l'initiative relative aux TSAF

2-36



Comment les acteurs de l'initiative relative aux TSAF sont reliés entre eux

Gouvernement fédéral
– politiques, stratégies
et programmes
nationaux

Gouvernements
provinciaux et
territoriaux – initiatives et
mise en œuvre au niveau
provincial-territorial

Municipalités et régies
régionales de la santé –
mise en œuvre détaillée en
collaboration avec la
province et les organismes
bénévoles du domaine de
la santé

Organisations bénévoles du
domaine de la santé –
dialogue sur les politiques,
initiatives de collaboration,
mise en œuvre

Questions?

Le Gouvernement canadien fait un appel d'offre pour la formation des ONG au dialogue avec les autres parties prenantes.

Votre cabinet conseil veut soumissionner, votre chef de projet vous demande de proposer un plan type de module de formation.

